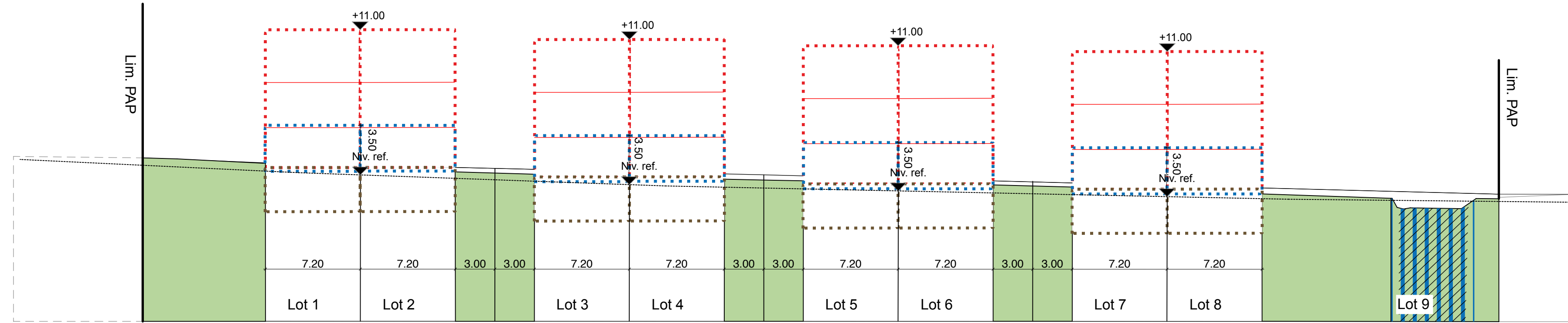
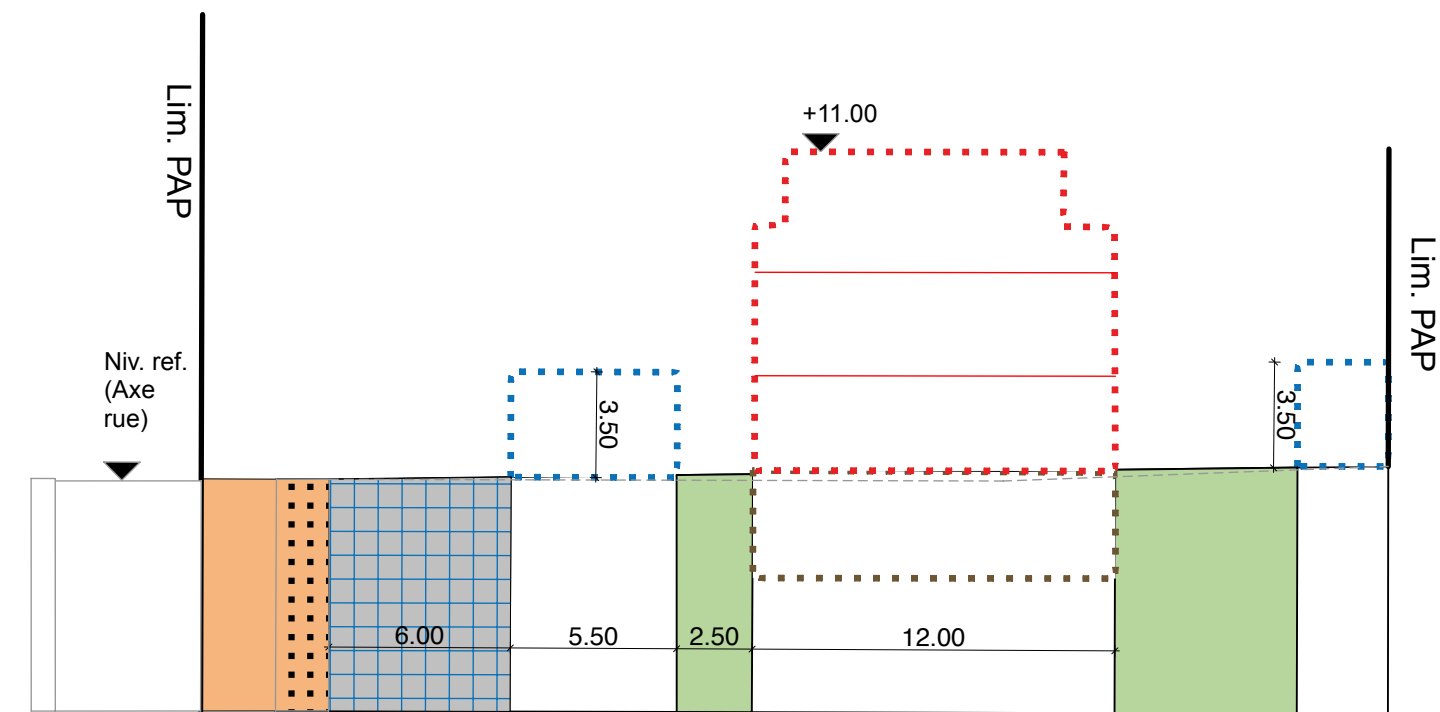


PLAN 1:250

COUPE A-A 1:250



COUPE B-B 1:250



Fonds de Plan
- Levée topographique,
- N° 004, Plan de délimitation du PAP; BCR, 14.07.2025

Légende - type du plan d'aménagement particulier

Représentation schématique du degré d'utilisation de sol par lot ou îlot

surface d'empreinte du sol (m²)	LOT / ILOT		surface d'empreinte du sol (m²)	LOT / ILOT		surface d'empreinte du sol (m²)
	min.	max.		min.	max.	
surface de scellement du sol (m²)	min.	max.	surface de scellement du sol (m²)	min.	max.	surface de scellement du sol (m²)
type de toiture	min.	max.	type de toiture	min.	max.	type de toiture
type, disposition et nombre des constructions	hauteur des constructions (m)		type, disposition et nombre des constructions	hauteur des constructions (m)		type, disposition et nombre des constructions

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- - - délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

- terrain existant
- - - terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I, II, III, ... nombre de niveaux pleins
- +1,2, ...R nombre d'étages en retrait
- +1,2, ...C nombre de niveaux sous combles
- +1,2, ...S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

- h-c-x hauteur à la corniche de x mètres
- h-a-x hauteur à l'acrotère de x mètres
- h-f-x hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre de constructions

- x-mi x maisons isolées
- x-mj x maisons jumelées
- x-mb x maisons en bande

Types et nombres de logements

- x-u x logements de type unifamilial
- x-b x logements de type bifamilial
- x-c x logements de type collectif

Formes de toiture

- tp toiture plate
- tx (y/z-%) toiture à versants, degré d'inclinaison
- orientation du faîte

Gabari des immeubles (plan / coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Éléments complémentaires à la légende-type PAP

(Art. 7 Règlement grand-ducal concernant le contenu du plan d'aménagement particulier "quartier existant" et du plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" portant exécution du plan d'aménagement général d'une commune)

- cunette en pavé
- siphon
- pavé drainant
- abri d'arrêt de bus planifié (à titre indicatif)
- arrêt de bus planifié (à titre indicatif)

Délimitations des lots / îlots

- lot projeté
- îlot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- espace vert privé
- espace vert public
- aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- rétenue à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales